

LE CHATEAU BIGOT

La correspondance de M. l'abbé H.-R. Casgrain publiée dans *L'Événement* du 30 septembre dernier, m'a valu de nombreuses demandes de personnes désirant obtenir des notes au sujet de ce château légendaire, Si cette propriété a été quelquefois le théâtre des exploits de notre trop célèbre intendant, je crois pouvoir établir qu'il n'en a jamais été le propriétaire, et que ce n'était qu'avec la permission de ses acolytes, Estèbe et De Vienne, propriétaires successifs du château depuis le 12 octobre 1753 au 8 septembre 1764. Je me permettrai de fournir, le plus brièvement possible, les quelques notes suivantes à l'appui de mon assertion.

Il est à la connaissance générale que la seigneurie Notre-Dame des Anges fut primitivement concédée aux RR. PP. Jésuites par le duc de Ventadour, le 10 mars 1626.

Le 28 avril 1659, devant Audouard, notaire, le Père Ragueneau, agissant en sa qualité de procureur des RR. PP. Jésuites, concéda à Françoise Duquet, alors épouse de Jean Madry, la propriété décrite dans l'acte de vente du 28 octobre 1718 (L'acte de 1659 manque au greffe).

Le 28 octobre 1718, Françoise Duquet, alors veuve en secondes noces d'Olivier Morel, seigneur de la Durantaye, conseiller du Roy au Conseil Supérieur, vendit, par acte passé devant Mtre de la Cetière, après une possession de près de soixante ans, l'immeuble qu'elle avait acquis des RR. PP. Jésuites par l'acte de 1659, à Guillaume Gaillard, seigneur